

Direction la L3...

Par **SokEttE**, le **08/06/2009** à **05:59**

Alors, voilà comme je l'ai déjà dit je suis admise en L3 ! Page not found or type unknown, d'ailleurs en passant félicitation à ceux dans le même cas que moi, et bon courage aux autres!

J'ai quelques questions à poser à ceux qui sont déjà passé par la L3:

- Le choix des matières est il déterminant pour la suite? Si je choisi droit privé et que finalement il s'avère que le droit public serait mieux pour moi, j'imagine que je vais droit dans le mur? oops. shock. fankdowtype unknown

-J'ai trouvé cette année plus difficile que la première année, et on m'a dit que en L3 ca va beaucoup mieux, y'a t'il autant de travail? Notamment par exemple en masse à apprendre?

-Enfin, j'ai postulé pour le Magistère JAE, je risque de souffrir ?))) Page not found or type unknown

Par **Katharina**, le **08/06/2009** à **08:50**

Hello

Alors le choix n'est pas déterminant je connais des privatistes qui finissent en master droit public wink. Page not found or type unknown

Par contre au niveau de la L3 " plus facile " je n'ai pas du tout trouvé, pour ma part j'ai eu beaucoup plus de matières, des cours beaucoup plus denses à apprendre et moins de temps pour réviser, j'ai trouvé que la L2 c'était du gâteau à côté, mais je pense que c'est aussi du au fait que j'ai changé de fac, donc mon cas n'est pas une généralité.

Par **Stigma**, le **10/06/2009** à **13:15**

[quote="SokEttE":1ovjfczp]Alors, voilà comme je l'ai déjà dit je suis admise en L3 ! Page not found or type unknown, d'ailleurs en passant félicitation à ceux dans le même cas que moi, et bon courage aux autres!
J'ai quelques questions à poser à ceux qui sont déjà passé par la L3:

- Le choix des matières est il déterminant pour la suite? Si je choisi droit privé et que finalement il s'avère que le droit public serait mieux pour moi, j'imagine que je vais droit dans le mur? oops. shock. fankdowtype unknown

-J'ai trouvé cette année plus difficile que la première année, et on m'a dit que en L3 ca va beaucoup mieux, y'a t'il autant de travail? Notamment par exemple en masse à apprendre?
:))

-Enfin, j'ai postulé pour le Magistère JAE, je risque de souffrir ? Image not found or type unknown [/quote:1ovjfczp]

Le choix des matières est très, très important, je pense. Tu commences à te spécialiser en vue du M1 et donc du M2 : mieux vaut se faire déjà une bonne idée de ce qu'on veut faire plus tard (au moins, choisir entre droit public et droit privé, et même entre droit privé général et droit de l'entreprise).

Pour ce qui est de la difficulté, la L3 me semblait plus simple. Il y a autant de travail, mais ce qu'on y fait est un peu plus intéressant !

Par **neverness**, le 17/06/2009 à 20:57

:))

[b:2coeh4vs]Bonjour Image not found or type unknown

:oops:

J'ai une question à vous poser et j'espère que c'est le bon sujet, sinon, excusez-moi Image not found or type unknown

Jusqu'ici j'étais très certaine concernant le choix de mes matières en L3 mais je me suis

posée une question aujourd'hui Image not found or type unknown Vu que je voudrais faire un DJCE (l'espoir meurt le dernier), est-ce qu'il est mieux de choisir en fonda "commercial" avec "obligations 3" ou "commercial" avec "droit du travail"? Ca c'est pour le S5. Pour le S6 le choix pour moi est soit

"sociétés" avec "sûretés", soit "sociétés" avec "travail" Image not found or type unknown

Et encore une question - est-ce que je peux éviter le fiscal étant donné qu'en L3 (au moins chez nous) il ne se rapporte qu'aux particuliers?

Merci de m'avoir lue Image not found or type unknown [/b:2coeh4vs]

Par **mathou**, le 17/06/2009 à 21:13

[quote:24wl28hj] Le choix des matières est il déterminant pour la suite? Si je choisi droit privé et que finalement il s'avère que le droit public serait mieux pour moi, j'imagine que je vais droit dans le mur? [/quote:24wl28hj]

Pas forcément. Les matières de droit privé sont très importantes, même pour un parcours publiciste. Maintenant, si plus tard tu t'orientes vers un cursus de droit public en master, il y

aura peut-être des matières prérequis avec le dossier de candidature. Yann te renseignera
oops.

mieux que moi je crois Image not found or type unknown

[quote:24wl28hj]-J'ai trouvé cette année plus difficile que la première année, et on m'a dit que en L3 ça va beaucoup mieux, y'a t'il autant de travail? Notamment par exemple en masse à apprendre? [/quote:24wl28hj]

Tout dépend de ta manière de travailler. Normalement, tu as acquis les mécanismes importants en L2, donc tu perdras moins de temps, et certaines matières se recoupent. La masse de cours dépendra aussi des enseignants ; en TD de sûretés, on avait beaucoup, beaucoup à préparer.

Mais en L3, tu peux commencer à utiliser les revues juridiques pour t'aider dans la préparation des TD, et modifier un peu tes méthodes de travail.

[quote:24wl28hj]-Enfin, j'ai postulé pour le Magistère JAE, je risque de souffrir ?
[/quote:24wl28hj] :lol:

Là faut demander à Jeeecy Image not found or type unknown Mais d'après les étudiants du magistère avec qui j'ai pu discuter, l'ambiance est plutôt bonne et ils se soutiennent entre eux, donc l'expérience n'a pas l'air mauvaise ou lourde malgré les cours en plus.

[quote:24wl28hj]est-ce qu'il est mieux de choisir en fonda "commercial" avec "obligations 3" ou "commercial" avec "droit du travail"?

Pour le S6 le choix pour moi est soit "sociétés" avec "sûretés", soit "sociétés" avec "travail"
[/quote:24wl28hj]

Je dirais commercial et régime général des obligations en fonda, et travail en option si tu veux une solide culture privatiste. Mais tu peux aussi prendre commercial et travail en fonda, pour le DJCE ça peut être bien.

En revanche, sociétés et sûretés me paraissent importants - ça dépend du programme de droit du travail, si le semestre 1 est consacré aux relations individuelles et le 2 aux relations collectives ou non...

[quote:24wl28hj]Et encore une question - est-ce que je peux éviter le fiscal étant donné qu'en L3 (au moins chez nous) il ne se rapporte qu'aux particuliers? [/quote:24wl28hj]

Non, pas du tout ! Tu ne peux pas aborder le DJCE sans avoir fait de fiscalité des personnes, c'est impensable. Tu en auras besoin de toute façon pour comprendre le cours de fiscalité des entreprises et tu seras moins larguée.

Par **neverness**, le 17/06/2009 à 21:29

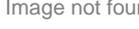
[b:257snixf]Merci, Mathou, c'est très gentil de toi

:))

Image not found or type unknown

J'ai oublié de préciser - en premier semestre c'est "relations collectives", en deuxième - "relations individuelles". Je vais alors procéder comme prévu - commercial et obligations et sociétés et sûretés.

Sinon, pour le fiscal je devrais alors faire un choix. Dans ce module je dois choisir trois matières et j'hésite entre le DIP (qui n'a pas un rapport direct avec le master que je veux, mais cela me laisserait quand même une petite porte ouverte vers un master international privé par

exemple), le fiscal, la procédure civile et le travail  Conseil à me donner? [/b:257snixf]

Par **candix**, le **18/06/2009** à **17:19**

[quote="SokEtE":2hchrmci]- Le choix des matières est-il déterminant pour la suite? Si je choisis droit privé et que finalement il s'avère que le droit public serait mieux pour moi,

j'imagine que je vais droit dans le mur?  [quote:2hchrmci]

je rejoins Mathou sur ce point, tu peux très bien suivre un parcours plutôt privatiste et finalement faire du public. Si tu hésites, tu peux essayer de ne pas te déterminer, en prenant des matières des deux domaines.

mais si tu as déjà une idée du m1 voire m2 que tu veux faire, ne fais pas l'impasse sur des matières essentielles

le problème c'est si, comme à Reims, tous les profs te disent que leur matière est capitale :D

Image not found or type unknown

là tu te dis : cool, je choisis comment ? courte paille ?

[quote="SokEtE":2hchrmci]-J'ai trouvé cette année plus difficile que la première année, et on m'a dit que en L3 ça va beaucoup mieux, y'a t'il autant de travail? Notamment par exemple en masse à apprendre? [/quote:2hchrmci]

Pour la L3 plus facile, j'y crois pas. Moi j'ai trouvé ça pas plus dure mais niveau charge de travail, ils se font plaisir. L'avantage c'est qu'après deux ans t'as déjà les bases et tu réfléchis plus vite mais bon, quand tu te retrouves avec un TD en plus c'est pas top.

Niveau masse à apprendre, pareil, je ne pense pas qu'il y en ait plus mais c'est plus technique donc méthode d'apprentissage un peu différente, le mieux étant de comprendre les mécanismes et après ça va rentrer tout seul. Si tu te fais du bourrage de crane sans comprendre, ça t'avancera pas, tu risques de mal apprendre.

Par **bulle**, le **07/07/2009** à **09:06**

Bonjour à tous et à toutes!

Future étudiante en L3 à Nancy je souhaiterais un détail des matières sachant que je voudrais m'orienter vers le droit social pour éventuellement devenir juriste social ou inspecteur du travail.

Cette année la plaquette de cours proposée a totalement changée. On nous laisse le choix entre trois groupes d'unité fonda: droit privé et sciences criminelles, droit de l'entreprise et droit public. Je vais évidemment prendre droit de l'entreprise qui propose en fonda au 1er et 2eme semestre:

- droit du travail
- droit des sociétés
- droit civil

Par contre les options me posent problème.

Au 1er semestre "anglais" et "libertés publiques et droits fondamentaux" sont obligatoires en complémentaire et il faut choisir 2 matières parmi les options suivantes:

- procédure pénale (que je vais prendre)*
- méthodes des sciences sociales (j'aimerais prendre cette matière qui colle avec mon projet mais j'en ai entendu du mal, est ce vrai?)*
- histoire de l'administration
- droit international public fondamental (est ce une matière incontournable????)
- histoire des idées politiques

Pensez vous que mon choix d'option est cohérent avec mon projet?

Ensuite au 2eme semestre les options sont:

- contentieux administratif
- droit des propriétés publiques et des travaux publics
- droit institutionnel de l'UE
- droit judiciaire privé*
- compta et bilans
- histoire de la propriété publique et privée
- droit fiscal des personnes

Je dois choisir 3 de ces matières. Je pense prendre droit judiciaire privé mais en ce qui concerne les 2 autres matières optionnelles à choisir j'hésite car je ne sais pas à quoi correspondent exactement les intitulés des cours. Que me conseillerez vous de choisir sachant que je me destine au droit social?

Par **mathou**, le **07/07/2009** à **12:13**

Je n'avais pas vu que tu avais posté ici aussi. Bon, je copie colle ma réponse de l'autre sujet

et je le cloture, afin de continuer dans ce post.

Salut Bulle,

[quote:3tjz8]-procédure pénale (que je vais prendre)*[/quote:3tjz8]

Ca peut toujours servir, et si le cours est toujours assuré par Monsieur Fourment, tu pourras trouver son ouvrage à la FNAC qui permet de compléter les notes.

[quote:3tjz8]-méthodes des sciences sociales (j'aimerais prendre cette matière qui colle avec mon projet mais j'en ai entendu du mal, est ce vrai?)*[/quote:3tjz8]

A l'époque où j'étais en L3, le cours était considéré comme " simple " ou " facile " parce ceux qui l'avaient pris. Maintenant, tu choisis les matières en fonction de ton projet et non pas de leur réputation. Si tu choisissais tes matières ainsi, tu ne prendrais pas procédures collectives par exemple en master, alors que c'est extrêmement important.

[quote:3tjz8]-droit international public fondamental (est ce une matière incontournable????)[/quote:3tjz8]

Honnêtement, ça ne te servira pas pour le droit social.

[quote:3tjz8]Je dois choisir 3 de ces matières. Je pense prendre droit judiciaire privé mais en ce qui concerne les 2autres matières optionnelles à choisir j'hésite car je ne sais pas à quoi correspondent exactement les intitulés des cours. Que me conseillerez vous de choisir sachant que je me destine au droit social?[/quote:3tjz8]

Je te dirais d'office compta et bilan, et droit fiscal des personnes La compta est indispensable - tu y verras comment faire un livre journal, un bilan, un compte de résultat... C'est aussi l'une des matières obligatoires dans les Masters 2 social si tu vas jusque-là, et en M2 on n'apprend pas, on approfondit. La fiscalité est aussi nécessaire. Bon, le plus important sera fiscalité des entreprises en M1, mais autant avoir une bonne base. Les autres matières ne sont pas vraiment en rapport avec ton projet je pense.

Voilà pour mon opinion, les plus calés en social te répondront sans doute davantage.

Par **bulle**, le **07/07/2009** à **13:58**

Merci de ton aide Mathou!

Je me doutais bien que "compta et bilans" était incontournable. Je ne pensais pas la même chose pour le droit fiscal des personnes. Eh oui, j'ai eu l'impression que le droit fiscal était autant adoré par les étudiants que le droit administratif. De plus, il est écrit sur la plaquette que ce cours prolonge le cours de finances publiques de L2 qui ne m'avait pas beaucoup enjoué. L'option "droit institutionnel de l'UE" ne pourrait elle pas m'être plus bénéfique?

Par **Aydin**, le **13/07/2009** à **19:44**

Salut

Juriste en herbe fraîchement admis en 3e année à la joie quelque peu entamée par des résultats assez moyens (12,3)vu ce à quoi je m'attendais - les modes de notations occultes et de plus en plus contestables des correcteurs...

Je vais bientôt devoir choisir mes cours pour la 3e année et je suis un peu paumé. Je sais pas encore dans quelle branche du droit m'orienter, encore moi quelle profession exercer. Par souci de réalisme, j'exclus de la voie de la sociologie et de la science politique qui me paraissaient intéressantes mais le choix qui reste entre les matières de droit public et privé n'enlève rien à la difficulté.

Stratégiquement, est-ce qu'il est concevable de se retrouver avec un programme mélangeant les deux voies? Que pensez vous de ce 1er choix?

Semestre 5

Cours obligatoires

Droit des contrats civils

Libertés fondamentales (ko)

Options:

Droit commercial général (pragmatisme)

Droit international public (intérêt)

Procédure pénale(pragmatisme)

Vie politique de l'union européenne (intérêt)

J'exclus malheureusement l'option sociologie du droit qui m'aurait été très utile sur le plan de la culture perso.

Semestre 6

2 cours obligatoires :

Ordre juridique communautaire et européens

Droit des sûretés

Options (que des choix stratégiques)

Droit des sociétés

Contentieux administratif

procédure pénale

Procédure civile

Là j'exclus droit de la fonction publique (stratégie DPublic), histoire des pouvoirs publics (intérêt perso), politique publiques, théorie générale du droit (intérêt perso), relations collectives du travail (stratégie Dprivé)

Je crois que le semestre 6 risque d'être très lourd et peu enrichissant sur le plan des idées...

Merci d'avance pour votre avis

Par **mathou**, le **13/07/2009** à **20:18**

[quote="bulle":32e6rdn]Merci de ton aide Mathou!

Je me doutais bien que "compta et bilans" était incontournable. Je ne pensais pas la même chose pour le droit fiscal des personnes. Eh oui, j'ai eu l'impression que le droit fiscal était autant adoré par les étudiants que le droit administratif. De plus, il est écrit sur la plaquette que ce cours prolonge le cours de finances publiques de L2 qui ne m'avait pas beaucoup enjoué. L'option "droit institutionnel de l'UE" ne pourrait elle pas m'être plus bénéfique?[/quote:32e6rdn]

Salut Bulle,

:oops:

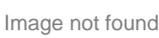
Je n'avais pas vu ton message  Le cours de fiscalité prolonge celui de finances publiques dans le sens où en fipu tu apprends globalement les ressources de l'Etat, et en fiscalité tu vois l'une des ressources : l'impôt. Le plus souvent le cours porte sur l'impôt sur le revenu, avec parfois des parties sur l'ISF, et il est plutôt utile. Evidemment, il est indigeste (

) mais si tu travailles régulièrement tu peux tout à fait t'en sortir.

Je ne suis pas sûre que le droit institutionnel corresponde vraiment à ton projet ; on y voit les organes européens (nomination, fonctionnement...). Maintenant, tu devrais choisir ce qui te plaît le plus en fonction de tes goûts.

Au tour d'Aydin !

C'est quand même rare qu'un correcteur note mal, surtout qu'il y a en principe deux corrections. Soit le prof. est très exigeant, soit le chargé de TD l'est, mais 12 c'est très correct .

comme moyenne 

Si tu ne sais pas vers quelle voie te tourner, tu peux effectivement essayer de ménager la chèvre et le chou en conservant des matières privées et publiques, et ton choix de matière a l'air correct. Mais c'est surprenant de mettre dans la même année sociétés, procédure pénale, procédure civile et droit du travail en imposant communautaire en fonda... Dans quelle fac es-tu ?

Par **sabine**, le **13/07/2009** à **20:30**

Tu as procédure pénale les deux semestres????

Par **Aydin**, le **14/07/2009** à **01:39**

Je suis à Lille 2

Voyez vous même, semestres 5 et 6 <http://droit.univ-lille2.fr/index.php?id=506>

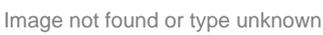
En passant, si vous pouviez m'indiquer les matières "mixtes" et celles vraiment indispensables pour un bon juriste (indécis)...

:o

Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **14/07/2009** à **08:35**

Pour moi si tu ne veux pas t'engager ni en public ni en privé tu as fait les bons choix (même si procédure pénale ne te sera utile que pour faire du droit pénal mais bon...). Après je trouve que justement ça manque de cohérence mais c'est tout à fait normal vue comment tu as

choisi tes matières 

Par **A.laure**, le **14/07/2009** à **14:44**

Coucou! Je me pose une question, j'hésite entre un parcours droit de l'entreprise et un parcours droit public.

En effet, j'aime bien le droit public mais je ne sais pas si je suis au top niveau dans ce type de matières (genre commentaires d'arrêts je tourne autour de 11-12 :s)

Ensuite la filière droit de l'entreprise et les débouchés en eux même me paraissent vraiment intéressants mais comme on a jamais fait de matières vraiment en rapport (mis à part droit des contrats qui m'a beaucoup plu) j'ai peur de ne pas aimer...

Donc ma question: doit je prendre un mixte des deux ou en choisir une seule et m'y tenir?
Dans ce cas sur quoi baser mon choix? :s

;)

Merci d'avance pour vos lumières 

Par **AllRight**, le **14/07/2009** à **19:42**

Bonjour,

Passant également en L3 je m'interroge sur plusieurs points (et aussi du fait qu'il y a une nouvelle maquette).

Donc si j'ai bien compris, le choix que l'on fait n'est pas réellement déterminant pour la suite (un privatiste peut finir publiciste et inversement)?! D'autre part, y a-t-il des options qui sont à privilégier suivant un cursus privatiste ou publiciste?

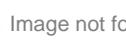
J'ai à côté de moi une amie qui se demande s'il ne serait pas plus stratégique de choisir un cursus moins prisé comme le droit public ou plutôt de prendre par intérêt des matières (elle préfère le droit privé/sciences criminelles). Elle s'inquiète surtout du fait que la majorité désire s'orienter vers le droit privé. Elle a peur que cela fasse perdre de la "valeur" au diplôme. Qu'en pensez-vous?

Quant à moi, j'ai surtout un problème par rapport aux options du Semestre 6. Sachant que je vais prendre droit privé/sciences criminelles, je m'interroge sur l'option [color=#0040BF:2i35r0wi]Comptabilité et bilan[/color:2i35r0wi]. En quoi cela consiste-t-il et est-il nécessaire d'être bon en mathématiques ou est-ce du théorique?

Voici la nouvelle maquette : <http://fac-droit.univ-nancy2.fr/digital ... 9-2010.pdf>
Que me conseilleriez-vous comme option pour le S6?

Voilà, beaucoup de questions qui je l'espère trouveront des réponses. Dans tous les cas, je vous remercie par avance pour vos conseils avisés et votre aide!

;)

Bonne soirée  [color]

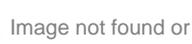
Par **PinkNonoNHS**, le **16/07/2009 à 12:01**

Bon j'ai eu le temps ces derniers jours d'aller mettre le nez dans les livres de la BU voir les options surtout... Je vais vous mettre mon choix (qui n'est pas définitif mais ça pourrait être ça ^)

S5 Fonda: Libertés Fondamentales, Dt Fonction Publique, Dt Admin Approfondi
S5 Option: Procédure Pénale, Dt du Travail, [i:2bmjk9ut]Méthodes Sciences Sociales ou Dt Civil[/i:2bmjk9ut]

S6 Fonda: Dt Travail, Dt Institu. Euro, Dt des Travaux Publics
S6 Option: Contentieux Admin., Dt Fiscal, [i:2bmjk9ut]Dt Civil ou Dt Judiciaire Privé ou Compta et Bilan[/i:2bmjk9ut]

Comme vous pouvez le voir, mes problèmes concernent les options... Dt Civil depuis la L1 je tourne toujours autour de 11, Méthodes des Sciences Sociales la matière m'intéresse réellement mais elle me paraît moins importante que Dt Civil et le reste.. Donc je me pose des

questions.. Ensuite pour le S6, je nage totalement pour le choix de ma 3ème option  or type unkn

On en revient toujours au Dt Civil ensuite à la procédure civile et Compta/Bilan... Rien ne m'attire là dedans parmi ces 3 matières, j'aimerais avoir votre avis pour savoir ce qui collerait le + avec un futur M1 Dt Public..

Par **mathou**, le **16/07/2009** à **13:32**

Salu Allright,

[quote="AllRight":zdbg0huk]Donc si j'ai bien compris, le choix que l'on fait n'est pas réellement déterminant pour la suite (un privatiste peut finir publiciste et inversement)?! D'autre part, y a-t-il des options qui sont à privilégier suivant un cursus privatiste ou publiciste?[/quote:zdbg0huk]

Il y a tout de même lors de la sélection des M2 des matières prérequis. Si tu n'as pas suivi les cours dans ces matières, il est possible que la commission d'admission te recale pour défaut de connaissances - à moins d'avoir fait des stages dans le domaine en question montrant que ça t'intéressait. Mais en dehors de ces cas précis, ça arrive souvent qu'un privatiste finisse par bosser dans une structure publique ou inversement.

Pour les options, je ne peux te répondre que sur le parcours privatiste. Travail et sociétés me paraissent indispensables en parcours droit privé (même si ce sont des fonda pour moi) et en parcours public, c'est toujours utile.

[quote:zdbg0huk]J'ai à côté de moi une amie qui se demande s'il ne serait pas plus stratégique de choisir un cursus moins prisé comme le droit public ou plutôt de prendre par intérêt des matières (elle préfère le droit privé/sciences criminelles). Elle s'inquiète surtout du fait que la majorité désire s'orienter vers le droit privé. Elle a peur que cela fasse perdre de la "valeur" au diplôme. Qu'en pensez-vous?[/quote:zdbg0huk]

Perdre de la valeur, je ne sais pas. Même si un diplôme en droit privé est une très bonne formation, ça dépend surtout de ce que tu fais après avec ce diplôme : examen d'avocat etc. Pour l'instant, les cursus en droit public semblent avoir le vent en poupe, donc si elle pense que ça lui plaira, elle peut tenter de se diriger vers cette voie. Si elle n'aime que très modérément le droit public, elle peut toujours se diriger vers le cursus droit de l'entreprise qui est aussi pas mal demandé (vu les modifications des plaquettes, c'est plus rentable de suivre ce cursus que celui de droit privé maintenant, puisque les matières les plus importantes sont étudiées avec TD).

[quote:zdbg0huk]Quant à moi, j'ai surtout un problème par rapport aux options du Semestre 6. Sachant que je vais prendre droit privé/sciences criminelles, je m'interroge sur l'option [color=#0040BF:zdbg0huk]Comptabilité et bilan[/color:zdbg0huk]. En quoi cela consiste-t-il et est-il nécessaire d'être bon en mathématiques ou est-ce du théorique?[/quote:zdbg0huk]

Je crois que c'est assez pratique comme enseignement, avec des exercices à chaque cours. Ca t'apprend à faire un bilan, un compte de résultat, un livre journal... C'est plus de la logique (savoir ce qui est un débit et un crédit, et ranger les opérations dans la bonne colonne) que du calcul - il faut savoir faire des soustractions et des additions.

Pour les options, définitivement droit des sociétés et droit du travail. A toi de voir la troisième qui te ferait plaisir.[/color]

Par **jeeecy**, le **16/07/2009** à **16:06**

[quote="mathou":1sunf9le][quote:1sunf9le]-Enfin, j'ai postulé pour le Magistère JAE, je risque de souffrir ? [/quote:1sunf9le]:

Là faut demander à Jeeecy Image not found or type unknown Mais d'après les étudiants du magistère avec qui j'ai pu discuter, l'ambiance est plutôt bonne et ils se soutiennent entre eux, donc l'expérience n'a pas l'air mauvaise ou lourde malgré les cours en plus.[/quote:1sunf9le]
j'étais au magistère quand & créé Juristudiant, j'étais aussi le président de l'association des étudiants en maîtrise (master 1 maintenant et 2ème année de Magistère)

;)

tout est donc question d'organisation Image not found or type unknown

bon il est vrai que le rythme de cours est plus soutenu que le cursus normal, mais je ne trouve pas le cursus normal très rempli, donc...

Tout est question d'appréciation personnelle, moi j'aime bien le challenge et m'occuper, donc j'ai toujours 45 millions de trucs à faire (ex : en ce moment je bosse la journée, entre 10 et 11H et le soir je travaille sur Juristudiant...)

Par **doui**, le **16/07/2009** à **18:21**

[quote="jeeecy":276hxzci] Tout est question d'appréciation personnelle, moi j'aime bien le challenge et m'occuper, donc j'ai toujours 45 millions de trucs à faire (ex : en ce moment je bosse la journée, [b:276hxzci]entre 10 et 11H[/b:276hxzci] et le soir je travaille sur Juristudiant...)[/quote:276hxzci]

:P

En gros tu bosses 1h par jour Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **16/07/2009** à **18:35**

;)

oui c'est exactement cela Image not found or type unknown

Par **A.laure**, le **17/07/2009** à **19:23**

Un p'tit up, d'autant plus que le message de lemectu me fait flipper :s

Par **AllRight**, le **19/07/2009** à **17:16**

Rebonjour,

Merci beaucoup [color=#0000FF:mfziwxiz]mathou[/color:mfziwxiz] pour cette réponse

éclairante et complète Image not found or type unknown

J'ai rencontré deux étudiants qui seront en M1 l'année prochaine et ceux-ci m'ont finalement déconseillé de prendre "[i:mfziwxiz]Comptabilité et bilans[/i:mfziwxiz]" du fait des notes très basses. J'irai vérifier cela à la FAC dès que je le pourrai pour voir si cela est fondé. Si tel est le cas je me retrouve donc à choisir par défaut mes options de S6...

Une dernière question cependant : j'ai suivi l'option "[i:mfziwxiz]Histoire de la propriété[/i:mfziwxiz]" en L2 et quelle ne fut pas ma surprise de voir l'option "[i:mfziwxiz]Histoire de la propriété publique et privée[/i:mfziwxiz]" en L3. Ma question est donc simple : est-ce [i:mfziwxiz]pratiquement[/i:mfziwxiz] la même chose? Quelles différences à votre avis? (histoire des romains, res humani juris, libération du sol, etc...).

:)

Je vous remercie une nouvelle fois pour vos réponses qui me sont d'une grande aide! Image not found or type unknown

[/color]

Par **neverness**, le **23/07/2009** à **20:53**

J'ai une question. Est-il possible de faire droit des sociétés sans avoir fait du droit commercial, parce qu'ils nous ont changé le programme et maintenant le commercial est en shock.

S4 Image not found or type unknown Je me demande alors ce qu'on va faire, nous, qui passons en S5 maintenant

:)

Image not found or type unknown

Par **AllRight**, le **30/07/2009** à **13:18**

Je pense qu'il est effectivement possible de faire [b:15qfxele]Droit des Sociétés[/b:15qfxele] sans avoir fait du [b:15qfxele]Droit Commercial[/b:15qfxele]. Le Droit Commercial va juste donner quelques bases mais de ce que j'ai lu, le Droit des Sociétés est surtout axé sur du

Civil. Par ailleurs, il serait étonnant que la faculté ne nous informe pas des enseignements qu'il aurait fallu suivre...

Par **mathou**, le **30/07/2009** à **14:31**

Oui, c'est possible. Du moins je pense.

Le droit commercial enseigne les principes généraux du droit cambiaire - principe de liberté de la preuve notamment. Pour le reste, il porte sur le statut du commerçant et les actes de commerce. C'est utile de savoir ces points, car on les retrouve un peu en droit des sociétés (par exemple, sur le caractère commercial de certaines sociétés), mais tu peux tout aussi bien les voir rapidement lors du cours de droit des sociétés. Bien sûr, si par la suite tu t'orientes en droit des affaires, ce sera bien de lire un manuel de droit commercial.

Grosso modo, le programme de droit des sociétés est le suivant :

- 1er semestre : droit commun des sociétés. Règles de constitution, de fonctionnement et de dissolution de la société civile. Si c'est le professeur Dereu qui a repris le cours, comme j'ai cru lire, je ne sais pas s'il traite également de la SARL, mais on l'avait vu à l'époque au premier semestre aussi.

-2ème semestre : droit spécial des sociétés, même chose, mais ça concerne la SA, la SAS, les SCS et SCA...

Concernant l'histoire de la propriété, je ne peux pas trop te répondre Allright. Je n'avais pas cette matière. Mais peut-être que d'autres pourront t'apporter des éléments.

Par **A.laure**, le **31/07/2009** à **09:34**

Après avoir longtemps trituré ça dans ma tête, j'ai essayé de faire un compromis [color=#BF0040:mii426r3]droit privé[/color:mii426r3]/[color=#4000BF:mii426r3]droit public[/color:mii426r3] pour me laisser un an de plus avant de choisir entre ces deux branches (sachant que le droit pénal ne m'intéresse pas).

J'ai donc décidé de prendre [color=#4000BF:mii426r3]Droit public en fondamental[/color:mii426r3] avec [u:mii426r3]au premier semestre:[/u:mii426r3]

- Droit administratif approfondi
- Liberté publiques et droit fondamentaux
- Fonction publique et agent public

En complémentaire:

Informatique documentaire

- Droit du travail
- Droit des société

-Droit civil

[u:mii426r3]Au 2e semestre:[/u:mii426r3]

En fonda:

Droit des propriété publiques et travaux publics
Droit institutionnel de l'Union Européenne
Droit du travail

En complémentaire:

Droit civil
Droit des sociétés
Contentieux administratif

[color=#008080:mii426r3]Questions:[/color:mii426r3]

- Ce parcours vous parait il assez équilibré?
- Sachant que je suis pas une bête du commentaire d'arrêt mais que je m'en sort tout de même dois je laisser tomber le droit public?
- Ce parcours posera t il problème dans la sélection en Master 2?
- Le fait de ne pas avoir choisi Droit fiscal au S2 est il préjudiciable?

Merci d'avance pour vos réponses[/color][[/color][[/color][[/color]

Par **sabine**, le **31/07/2009** à **09:56**

Si je peux me permettre, je ne trouve pas ça nécessaire de prendre fonction publique en fonda même si tu veux un profil publiciste..

Par **A.laure**, le **31/07/2009** à **10:01**

Enfait ou a le choix en fonda entre fonction publique et droit international public j'ai choisi fonction public parce que ca faisait "plus" droit interne

Par **sabine**, le **31/07/2009** à **10:22**

C'est sur, mais je te préviens, ça sert à rien comme matière...

Par **PinkNonoNHS**, le **31/07/2009** à **11:30**

Comme A.Laure je prendrais Fonction Publique au S5. Dt International Public ne m'intéresse pas plus que ça.. et puis ça me paraît inutile pour ce que j'envisage par la suite..

Sinon j'ai toujours les mêmes problèmes pour les options: je prends à coup sûr Procédure Pénale, Dt du Travail et puis j'hésite entre Méthode des Sciences Sociales/Dt Civil... Le pb c'est que je n'aime pas du tout le civil et que Méthode des trucs sociales, tout le monde me dit

que ça ne sert à rien mais je sais que je vais adorer donc bon... Image not found or type unknown

Par **Stigma**, le **31/07/2009** à **20:34**

Méthode des sciences sociales, je déconseille à mort. C'est objectivement totalement inutile, et subjectivement inintéressant.

Le droit civil, quelle que soit ton orientation ultérieure, est un pré-requis pratiquement indispensable.

Par **AllRight**, le **31/07/2009** à **22:15**

Stigma, tu dis, je cite : "[i:24nfnpb1]Méthode des sciences sociales, je déconseille à mort. C'est objectivement totalement inutile, et subjectivement inintéressant[i:24nfnpb1]."

Peux-tu nous éclairer sur ton avis? De quoi traite ce cours en fait? Sociologie, économie, etc...? Pourquoi inutile et inintéressant? Que préconiserais-tu à la place? (désolé de poser autant de questions mais j'aimerais m'orienter au mieux et cette matière me semblait vraiment intéressante)

Par **Stigma**, le **01/08/2009** à **22:59**

Ce qu'on y apprend... j'ai tout oublié, je serais bien en peine de te le dire !

Un truc me revient vaguement : l'école de Chicago : [http://fr.wikipedia.org/wiki/](http://fr.wikipedia.org/wiki/École_de_Chicago_(sociologie))

École_de_Chicago_(sociologie)

A toi de voir si ce genre de truc peut te servir/t'intéresser.

Par **Menehoz**, le **04/08/2009** à **11:24**

Bonjour,

Petite question (la première, je fais un voeu^^) :

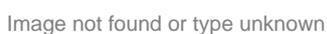
J'envisage de faire une L3 droit privée mais je me demandais si cela pouvait être gênant pour entrer dans un M2 recherche (idée : ce genre de master pourrait privilégier des étudiants

ayant une vision "large" du droit et donc pas spécialisés trop tôt.)

Voilà, j' y crois pas trop mais je préfère demander vos avis, on n'est jamais trop prudent^^

Sachant qu'à Grenoble où je suis, les CM sont les mêmes pour les profils généraliste, privatiste et publiciste, seuls changent les coef. et les TD. Je ferais donc les matières de droit publique.

:)

Merci 

Par **juliette**, le **04/08/2009** à **12:14**

Sur Lille (et dans beaucoup de facs) nous sommes obligés de continuer à prendre quelques matières de droit public jusque la L3.

Et finalement ce n'est pas si mal. Car le droit n'est pas si cloisonné que le laisse croire les études.

ex: pour le droit du travail c'est utile de savoir le mécanisme du recours en excès de pouvoir et dur recours hiérarchique.

Par **Yann**, le **04/08/2009** à **13:11**

[quote="Menehoz":3jqtystt]J'envisage de faire une L3 droit privée mais je me demandais si cela pouvait être gênant pour entrer dans un M2 recherche (idée : ce genre de master pourrait privilégier des étudiants ayant une vision "large" du droit et donc pas spécialisés trop tôt.)[/quote:3jqtystt]

Non, en principe ça ne te posera pas de difficulté particulière (sauf si tu veux faire un M2 en droit public).

Mais si tu as déjà des M2 en vue, regarde sur leurs plaquettes quels sont les pré-requis.

Par **Menehoz**, le **06/08/2009** à **17:15**

Merci pour ta réponse!

Oui je commence a regarder les plaquettes sur différentes facs pour me faire une idée et voir les conditions d'accès.

Par **ChoubiDoux**, le **17/08/2009** à **22:08**

Bonjour à tous !

Tout d'abord je souhaite m'excuser de mon arrivée impromptue, dans la mesure où je poste très rarement sur le forum, et me sens donc honteuse de venir demander de l'aide alors que je suis rarement en mesure d'en donner ... J'espère ne pas trop faire tâche; mais aussi poster au bon endroit ...

Ma question est toute simple : Admise en L3 et ayant des affinités fortes avec le droit public (la compréhension des cours et les notes des partiels sont d'ailleurs représentatives de cette différence d'affinité), j'envisage, selon la nouvelle plaquette L3 de Nancy, de ne choisir que des matières de droit public, mes projets professionnels s'orientant vers la magistrature publique (c'est beau de rêver, parfois !) ou l'enseignement universitaire, en droit public. Croyez-vous que ce choix "uniforme" est trop périlleux en L3 ? Est-il possible selon vous que je me réveille à la fin de la 3ème année avec un "dégoût" profond du droit public et une impossibilité de rattraper ce que je n'aurai pas fait en droit privé ? ...

Je vous remercie beaucoup d'avance pour vos réponses toujours éclairantes, et je souhaite à tous une très bonne fin de vacances !

Jo'